

10 Faits divers & Justice

Incendie à Franceville

Le nouveau marché entièrement ravagé par les flammes



Il ne reste plus rien...



... du marché Bapili à Franceville.



Le feu a tout ravagé sur son passage.

N.O.
Franceville/Gabon

LE nouveau marché de Franceville, baptisé Bapili, situé dans le premier arrondissement, à proximité de Saint-Hilaire, a été entièrement consumé par les flammes, dans la nuit de jeudi 12 à vendredi 13 avril 2018, aux environs de 2 h du matin. Même si on ne déplore au-

cune perte en vie humaine, le bilan en dégâts matériels est très lourd. En effet, plus de deux cent-cinquante (250) box bien achalandés sont partis en fumée. Les commerçants n'ont rien pu sauver de leurs marchandises entièrement calcinées par les flammes. Ce, malgré l'arrivée rapide des sapeurs pompiers sur le lieu du drame. L'origine de cet incendie d'une rare violence restait

encore inconnue durant toute la journée d'hier. Aussi, une enquête a-t-elle été ouverte par le parquet de Franceville, afin d'en savoir plus sur les causes de ce brasier qualifié de mystérieux par les occupants des lieux. Selon les informations recueillies ici et là, le feu aurait commencé en plein cœur du marché, avant de se propager rapidement sur l'ensemble des box. Les efforts déployés par

les soldats du feu n'auront malheureusement pas permis de circonscrire les flammes, qui ont donc tout ravagé sur leur passage. **LES VICTIMES DANS LE DÉSARROI**• Le marché Bapili, qui vient de finir en feu était provisoire. Il a été construit à la suite de l'incendie qui avait ravagé le grand marché de Potos, il y a quelques années. Une bonne partie des commerçants y avaient été logés provisoirement, en atten-

dant la livraison du marché définitif de Potos, encore en chantier. Mais, les cent box construits à Bapili ne pouvant accueillir tous les commerçants sinistrés de Potos, ceux qui disposaient de moyens ont opéré des rajouts à leurs locaux avec des matériaux de fortune. Ce qui a donné dans l'ensemble un marché en bois, autant pour les premiers box que pour les rajouts. C'est ce qui ex-

plique que les flammes se soient répandues aussi rapidement. Le marché Bapili n'est donc plus aujourd'hui qu'un tas de décombres. Les commerçants, abattus par cet autre sinistre d'ampleur pour eux, restent sans voix. Le conseil municipal de Franceville a mis en place, durant la journée du vendredi, une cellule de crise pour pouvoir gérer les victimes de cet incendie.

Lutte contre les stupéfiants dans le district de Meyo-Kye

Deux trafiquants présumés de Tramadol déferés

SCOM
Libreville/Gabon

LES gendarmes de la brigade du district de Meyo-Kye, dans le département du Ntem, viennent de mettre un terme aux activités de deux dealers présumés de Tramadol ou Kobolo. Il s'agit de Félicien Ona-Beka et Ema Ebang Edzang, qui ont été séparément épinglés avec des stocks de ce produit qui fait actuellement des ravages dans le pays. Les deux trafiquants de stupéfiants supposés ont été présentés, le 6 avril dernier, devant le parquet

d'Oyem qui les a placés en détention à la prison centrale. Félicien Ona-Beka a été le premier à tomber dans les filets des pandores. En effet, le 31 mars vers 19 heures, les Officiers de police judiciaire (OPJ) en faction au poste de contrôle de Meyo-Kye interpellent le conducteur d'un véhicule en provenance de Kye-Ossi au Cameroun pour un contrôle de routine. Tout le monde s'y est d'ailleurs prêté sauf Ona-Beka qui, prié de présenter ses papiers, se montre plutôt condescendant envers les agents. Aussi, les limiers s'intéressent-ils davantage à son cas. En procédant à une fouille



corporelle de l'individu récalcitrant, ils découvrent trois boîtes de Tramadol dans ses poches. Il n'en faut pas plus pour l'interpellé. **PLACÉS SOUS MANDAT DE DÉPÔT**• Deux jours plus tard, les gendarmes, toujours sur les dents pour décourager les trafiquants de tout acabit, neutralisent Ema Ebang Edzang le 2 avril. Ce jour-là, vers 10 heures, un véhicule de type Toyota en provenance de Kye-Ossi est intercepté par les gendarmes. En passant au

crible l'intérieur de l'automobile, les limiers repèrent un sachet d'oranges entre les pieds d'Ebang Edzang. "En vérifiant son contenu, nous avons découvert quatre boîtes de Tramadol", relate un OPJ. Le suspect est immédiatement conduit au poste pour les nécessités d'enquête. L'infime quantité du Tramadol retrouvée sur les deux hommes n'empêche pas les gendarmes de déférer ces derniers devant le procureur du tribunal de première instance d'Oyem. Après audition, ils ont été placés sous mandat de dépôt pour importation, détention et trafic de stupéfiants.

Ona-Beka (g) et Ebang Edzang, dans les locaux de la brigade de gendarmerie de Bitam.

Escroquerie

Il se fait voler 7 millions de francs pour un produit de pêche imaginaire

COE
Libreville/Gabon

DEUX membres présumés d'un vaste réseau d'escroquerie, Martel Mbia Ngolet, Camerounais de 52 ans, et Udy Kassangoye, Gabonais de 38 ans, ont été appréhendés le mercredi 11 avril dernier, au niveau du Rond-point de Nzeng-Ayong, dans le sixième arrondissement de Libreville, par des éléments de l'Etat-major des polices d'investigations judiciaires (EMPIJ). Le mode opératoire du tan-

dem consistait à entrer en contact avec des personnes pour leur proposer des produits à vendre. De la marchandise qui n'existait en réalité que dans leur tête, puisque fictive. D'après une source proche du dossier, le dernier fait qui accable les deux suspects a lieu au mois de janvier dernier. La somme extorquée à leur victime: plus de 7 millions de francs, pour la vente d'un produit de pêche inexistant. Il s'agirait d'une chose appelée "Alevin", censée avoir la capacité d'attirer du poisson en grande quantité dans les filets.



Martel Mbia (G) et Udy Kassangoye attendent d'être déferés devant le parquet.

Au cours de leurs échanges téléphoniques, les vendeurs font savoir à leur pi-

boratoire pour authentification. Mais, le client juge nécessaire de rencontrer physiquement ses "partenaires d'affaire", pour plus de crédibilité. C'est donc sur son insistance que Martel Mbia Ngolet, l'un des deux filous, se présente à lui. Mise en confiance et séduite par cette bonne affaire, la victime aboule le fric exigé en trois versements. Tous les transferts d'argent se font par Airtel Money. Malheureusement pour elle, après avoir encaissé les sous, ses "partenaires d'affaire" ne donnent plus signe de vie.

Le malheureux comprend alors qu'il vient d'être roulé dans la farine. Aussi, saisit-il la police pour que justice lui soit rendue. Au bout de deux mois de filature, les deux escrocs présumés sont finalement localisés du côté du Rond-point de Nzeng-Ayong. Interpellés, ils sont conduits au poste pour nécessités d'enquête. Et c'est là que la victime identifie clairement Mbia. Les deux mis en cause devaient être bientôt déferés devant un juge instructeur pour être fixés sur leur sort.